

**Publication :** Le Journal des Ingénieurs  
**Date :** Juin 2009  
**Titres :** ICT/Software et Hardware

---

## ICT/ Software et Hardware Et si votre fournisseur vous lâchait ?



*La procédure d'Escrow permet aux entreprises de stocker chez un tiers de confiance les plans de leurs produits sous-traités, afin de pouvoir relancer leur production en cas de défaillance des fournisseurs. Mais encore faut-il pouvoir s'assurer que ces plans soient à la fois complets et exacts. Pour cela, les entreprises peuvent se tourner vers les experts très qualifiés du CETIC (Le Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication). C'est notamment ce qu'a fait le leader des services satellitaires SES ASTRA.*

Les entreprises actives dans le domaine technique dépendent fortement de certains de leurs fournisseurs pour assurer la pérennité de leurs produits et de leur support. Or, bien sûr, ces fournisseurs particulièrement stratégiques ne sont jamais à l'abri d'une défaillance, que ce soit en raison de problèmes financiers, du rachat par un concurrent, ou encore d'une incapacité soudaine à assurer le support demandé. Avec les conséquences néfastes que l'on imagine.

Pour éviter de tels scénarios catastrophe, les entreprises recourent à la procédure dite d'Escrow (ou « entiercement » en français). Celle-ci fait en sorte que les informations techniques vitales (sources, plans de fabrication, documents de design, etc.) soient déposées chez un tiers (généralement un notaire ou une société spécialisée), ce qui garantit que la production d'un produit logiciel ou matériel puisse être redémarrée même en cas de défaillance du fournisseur.

« Mais une telle mesure de prudence ne suffit pas pour se mettre totalement à l'abri », affirme Simon Alexandre, Directeur du CETIC. « Il faut également s'assurer que les documents déposés dans le cadre de cette procédure soient suffisamment complets pour reconstituer le produit concerné et qu'ils ne contiennent pas d'erreurs. Un travail très complexe qui nécessite des compétences techniques importantes. »

C'est précisément ce qu'offre le CETIC. Grâce à son très haut niveau d'expertise tant sur le plan software que hardware, ce centre de recherche indépendant est à même d'auditer les documents de design et de réalisation, les plans de fabrication et d'installation (électroniques et informatiques) ainsi que les logiciels mis en œuvre.

Ayant développé une approche méthodologique spécifique, le CETIC est capable d'assurer la complétude, la cohérence et l'exactitude des documents par rapport au produit de référence. Un savoir-faire très précieux dont a notamment bénéficié SES ASTRA, société basée au Luxembourg, qui constitue le premier système satellite d'Europe pour la diffusion d'émissions de télévision et de radio et de services bande large. Au travers de son partenariat avec le Centre de Recherche Public Henri Tudor qui inclut le relais des offres du CETIC au Grand Duché, SES ASTRA a pu découvrir et apprécier la procédure d'Escrow pour déposer les secrets de fabrication de ses fournisseurs chez un notaire. Une démarche vitale dans la mesure où SES ASTRA sous-traite une partie de ses équipements les plus importants, parmi lesquels les racks de contrôle qui gèrent le trafic Internet via le satellite et les décodeurs pour les particuliers.

« Grâce au CETIC, nous sommes certains de la complétude et de l'exactitude des documents, des logiciels et des systèmes électroniques qui ont été déposés chez le notaire », explique Vincent Masquelier, Senior Communication Systems Engineer chez SES ASTRA. « Il s'agit d'une garantie très importante qui nous permet d'assurer la pérennité de nos produits et de notre service après-vente. Nous apprécions également le fait que le CETIC est un centre indépendant dans lequel nous pouvons avoir toute confiance, ce qui est un point primordial en terme de propriété intellectuelle. »

**Simon ALEXANDRE, Directeur, CETIC  
Licencié en Histoire et en Informatique,  
UCL et FUNDP**

En savoir plus sur le CETIC : [www.cetic.be](http://www.cetic.be)